

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 044-244400438-20230705-DE154_C040723-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

- SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu — Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Catherine DI DOMENICO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 28 juin 2023

en exercice: 42

Nombre de conseillers | présents : 37

votants: 41

COMMUNE DU BIGNON:

M. Jean-Yves MARNIER Mme Myriam BOURCEREAU Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE:

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON:

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY Mme Catherine DI DOMENICO M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT:

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ Mme Manuela GUILLET M. Christophe DOUILLARD Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

Présents :

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN:

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN:

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS:

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

<u>COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND</u> <u>LIEU :</u>

M. Stéphan BEAUGÉ Mme Virginie MÉNARD Mme Valérie BAUDRY M. Frédéric SORET Mme Stéphanie LOIRET M. Sébastien MICHAUD M. Erwan PICCONE

M. Serge HEGRON, absent, a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND Mme Christine DAUDET, absente, a donné pouvoir à M. Erwan PICCONE

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

Conseil du 04/07/20/3 ID: 044-244400438-20230705-DE154_C040723-DE

MOBILITE - OFFRE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

La Région des Pays de la Loire propose, dans les territoires, un service de Transport à la Demande (TAD). Le principe de ce service est de s'adapter à des territoires moins denses tout en offrant une solution de transport en commun adaptée.

La Région propose d'étendre le service de Transport à la Demande en termes de plages horaires et de facilité d'accès de manière à venir compléter l'offre de transports en commun (lignes régulières) sur le territoire.

La cartographie des points d'arrêts a été travaillée à plusieurs reprises avec la Région, avec les services des communes et avec la Commission Mobilité.

Un travail de terrain sera mené par Grand Lieu pendant l'été 2023 afin d'identifier les besoins d'aménagements au niveau des points d'arrêt validés, en lien avec les communes.

Ces aménagements consisteront à marquer les points d'arrêt avec une signalétique adaptée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la nouvelle mesure du Pacte régional pour la ruralité « Accompagner les projets favorisant la mobilité en milieu rural » ;

CONSIDERANT l'exposé et la cartographie TAD présentés ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la cartographie des points d'arrêt sur le territoire de Grand Lieu Communauté permettant le déploiement de l'offre régionale de transport à la demande
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n°: D154-C040723

Publié sur le site internet le : 10/e4/23

Fait à La Chevrolière, le 5 juillet 2023, Le Président.

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann Date de signature : 06/07/2023 Qualité : Président de Grand Lieu Communauté



Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 044-244400438-20230705-DE155_C040723-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

- SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Catherine DI DOMENICO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 28 juin 2023

en exercice: 42

Nombre de conseillers | présents : 37

votants: 37

COMMUNE DU BIGNON:

M. Jean-Yves MARNIER Mme Myriam BOURCEREAU Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE:

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON:

Mme Karine PAVIZA M. Anthony MARTEIL Mme Marie-Thérèse CORGNIET M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE:

M. Frédéric LAUNAY Mme Catherine DI DOMENICO M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT:

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ Mme Manuela GUILLET M. Christophe DOUILLARD Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

Présents :

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN:

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN:

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS:

M. Bernard COUDRIAU Mme Michelle PERROCHAUD

<u>COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND</u> <u>LIEU :</u>

M. Stéphan BEAUGÉ Mme Virginie MÉNARD Mme Valérie BAUDRY M. Frédéric SORET Mme Stéphanie LOIRET M. Sébastien MICHAUD M. Erwan PICCONE

M. Serge HEGRON, absent, a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND Mme Christine DAUDET, absente, a donné pouvoir à M. Erwan PICCONE

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

Consul ou 04/07/2023 ID: 044-244400438-20230705-DE155 C040723-DE

PLAN D'ACTION EGALITE HOMME-FEMME

Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants doivent présenter chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, « un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. »

La loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique introduit, en outre, la réalisation d'un plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (3 ans maximum).

En Février 2023, Grand Lieu Communauté a adopté le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes sur l'année 2022, portant sur l'organisation de la collectivité.

Le plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui en découle, a reçu un avis favorable du CST en date du 6 juin 2023.

Ce plan d'actions aborde, a minima, les thématiques suivantes (en interne)

- les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes
- · l'égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois
- · l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- · la prévention et le traitement des discriminations, actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

VU la loi 2019-828 du 6 aout 2019 de transformation de la Fonction Publique ;

VU la délibération DE18bis-C070223 du Conseil communautaire du 7 février 2023 adoptant le rapport 2022 sur l'égalité entre les hommes et les femmes portant sur l'organisation de Grand Lieu Communauté;

VU l'avis favorable rendu par le CST en date du 6 juin 2023 ;

CONSIDERANT l'exposé et le plan d'action présentés ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan d'action égalité Homme-Femme
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n°: D155-C040723

Publié sur le site internet le 12/07/23

Fait à La Chevrolière, le 5 juillet 2023, Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann Date de signature : 06/07/2023

Qualité : Président de Grand Lieu Communauté



Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 044-244400438-20230705-DE156_C040723-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

- SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Catherine DI DOMENICO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 28 juin 2023

en exercice: 42

Nombre de conseillers | présents : 37

votants: 41

COMMUNE DU BIGNON:

M. Jean-Yves MARNIER Mme Myriam BOURCEREAU Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE:

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON:

Mme Karine PAVIZA M. Anthony MARTEIL Mme Marie-Thérèse CORGNIET M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE

M. Frédéric LAUNAY Mme Catherine DI DOMENICO M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT:

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ Mme Manuela GUILLET M. Christophe DOUILLARD Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

Présents :

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN:

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN:

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS:

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

<u>COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND</u> <u>LIEU</u> :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Serge HEGRON, absent, a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND Mme Christine DAUDET, absente, a donné pouvoir à M. Erwan PICCONE

Recu en préfecture le 06/07/2023

Conseil du 04/07/2020 ID: 044-244400438-20230705-DE156 C040723-DE

RECOURS A L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues en situation de handicap, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La rémunération est fixée en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année du contrat, et la collectivité est exonérée des cotisations de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurance chômage.

Depuis le 1er janvier 2022, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) contribue aux frais de formation à hauteur de 100 % d'un plafond fixé individuellement pour 357 diplômes ou titres professionnels. Si les frais de formation sont supérieurs au barème déterminé par le CNFPT, la collectivité prend en charge la part restante.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants.

VU le Code de la Fonction Publique;

VU le Code du Travail;

VU l'avis favorable émis par le CST le 6 juin 2023

CONSIDERANT l'exposé présenté;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le recours au contrat d'apprentissage au sein des équipements aquatiques communautaires (Aqua 9 de Montbert et Grand 9 de Saint Philbert de Grand Lieu) à compter du 30 août 2023 pour une durée d'un an.
- PRECISE que les missions confiées sont :
 - Surveiller, enseigner, animer des activités (en binôme avec un Maitre-Nageur Sauveteur)
 - Veiller, sous la responsabilité du Responsable des Equipements Aquatiques :
 - au respect de la réglementation,
 - au maintien de la sécurité et de l'hygiène,
 - à la qualité d'accueil dans l'établissement,
 - Veiller à l'application du POSS et sa mise en œuvre.
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n°: D156-C040723

Publié sur le site internet le : le 107,83

Fait à La Chevrolière, le 5 juillet 2023, Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann Date de signature : 06/07/2023

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté



Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 044-244400438-20230705-DE157_C040723-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

- SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Catherine DI DOMENICO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 28 juin 2023

en exercice: 42

Nombre de conseillers | présents : 37

votants: 41

COMMUNE DU BIGNON:

M. Jean-Yves MARNIER
Mme Myriam BOURCEREAU
Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON:

Mme Karine PAVIZA M. Anthony MARTEIL Mme Marie-Thérèse CORGNIET M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE:

M. Frédéric LAUNAY Mme Catherine DI DOMENICO M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT:

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ Mme Manuela GUILLET M. Christophe DOUILLARD Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

Présents:

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN:

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN:

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS:

M. Bernard COUDRIAU

Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU:

M. Stéphan BEAUGÉ Mme Virginie MÉNARD Mme Valérie BAUDRY M. Frédéric SORET Mme Stéphanie LOIRET M. Sébastien MICHAUD M. Erwan PICCONE

M. Serge HEGRON, absent, a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND Mme Christine DAUDET, absente, a donné pouvoir à M. Erwan PICCONE

GRAND LIEU COMMUNAUTE: 244 400 438

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

Corsci du 04/07/2023 ID: 044-244400438-20230705-DE157 C040723-DE

CHARTE INFORMATIQUE

Grand Lieu Communauté a mis en place un système d'information et de communication nécessaire à ses activités comprenant notamment un réseau informatique et téléphonique et des outils mobiles. Les utilisateurs, dans l'exercice de leurs fonctions, sont amenés à utiliser les outils informatiques et téléphoniques mis à leur disposition. Dans ce cadre, ils s'engagent à respecter les règles de la présente charte d'utilisation des systèmes d'information.

La charte est annexée au règlement intérieur de Grand Lieu Communauté, pour que chaque agent en ait connaissance.

Ce document a fait l'objet d'un avis favorable du comité social territorial en date du 6 juin 2023.

VU le Code de la Fonction Publique :

VU le Code du Travail :

VU l'avis favorable émis par le CST en date du 6 juin 2023 ; ;

CONSIDERANT les recommandations de la CNIL en matière de charte informatique ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la charte informatique annexée.
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n°: D157-C040723

Publié sur le site internet le : 10/02/23

Fait à La Chevrolière, le 5 juillet 2023, Le Président.

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann Date de signature : 06/07/2023 Qualité : Président de Grand Lieu



Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 044-244400438-20230705-DE158_C040723-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

- SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Catherine DI DOMENICO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 28 juin 2023

en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 37 votants : 41

COMMUNE DU BIGNON:

M. Jean-Yves MARNIER Mme Myriam BOURCEREAU Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE:

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON:

Mme Karine PAVIZA M. Anthony MARTEIL Mme Marie-Thérèse CORGNIET M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE:

M. Frédéric LAUNAY Mme Catherine DI DOMENICO M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT:

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

Présents:

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN:

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN:

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS:

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

<u>COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND</u> LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ Mme Virginie MÉNARD Mme Valérie BAUDRY M. Frédéric SORET Mme Stéphanie LOIRET M. Sébastien MICHAUD M. Erwan PICCONE

M. Serge HEGRON, absent, a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND Mme Christine DAUDET, absente, a donné pouvoir à M. Erwan PICCONE

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le (5/15e/1 du 04/07/2023

ID : 044-244400438-20230705-DE158_C040723-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de pérenniser des emplois actuellement non permanents et de mettre en cohérence le temps de travail et les besoins des services, il est nécessaire d'ajuster les emplois au tableau des effectifs. Par ailleurs, des remplacements de postes vacants font l'objet de recrutement, le grade des candidats à retenir n'étant pas encore connu, il est nécessaire d'ouvrir plusieurs postes à des grades différents qui seront régularisés lors de prochains Conseils communautaires.

Les modifications proposées sont les suivantes

Création d'emploi	Suppression d'emploi
Filière ADMINISTRATIVE	Filière ADMINISTRATIVE
3 emplois d'adjoint administratif (35h)	1 emploi d'adjoint administratif (28h/35h)
1 emploi d'adjoint administratif (30h/35h)	
2 emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe	
(35h)	
Filière TECHNIQUE	
1 emploi d'adjoint technique principal 2ème classe (35h)	
1 emploi d'adjoint technique (20h/35h)	
1 emploi de technicien principal 2ème classe (35h)	

Le Conseil communautaire, apprès en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU le Code Général de la Fonction Publique;

VU le tableau des effectifs;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pérenniser des emplois actuellement non permanents et de mettre en cohérence le temps de travail et les besoins des services ;

CONSIDÉRANT qu'aucun emploi relevant des grades et temps de travail cités ci-dessus n'est vacant au tableau des effectifs ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DE CREER trois emplois de grade adjoint administratif à temps complet 35h
- DE CREER un emploi de grade adjoint administratif à temps non complet de 30h/35h
- DE CREER deux emplois de d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet 35h
- DE CREER un emploi de grade adjoint technique principal 2ème classe à temps complet 35h
- DE CREER un emploi de grade adjoint technique à temps non complet de 20h/35h
- DE CREER un emploi de grade technicien principal 2ème classe à temps complet 35h
- DE SUPPRIMER un emploi de grade adjoint administratif à temps non complet 28h/35h
- D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant

Acte n°: DE158-C040723

Publié sur le site internet le :10/04/23

Fait à La Chevrolière, le 5 juillet 2023, Le Président, Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin

Date de signature : 06/07/2023 Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté